

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES,
DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF POSTS,
TELECOMMUNICATIONS AND INFORMATION
AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES



N° 26 / 1995 / SUP'PTIC / SSS

Yaoundé, le

21 SEPT 2026

NOTE DE SERVICE

Objet : Rappel des principales dispositions à respecter en matière de discipline

Dans l'optique de renforcer la discipline et d'optimiser le déroulement des enseignements à SUP'PTIC, il est rappelé à tous les étudiants (Alternance, Classique et Master) que les retards, absences, port de tenues indécentes et autres comportements déviants, sont proscrits. De telles attitudes étant de nature à altérer la qualité de la formation, les dispositions ci-après doivent être scrupuleusement respectées, notamment :

- l'assiduité et la ponctualité, aussi bien pour les enseignants que les étudiants ;
- les absences doivent être pointées à chaque cours, par les délégués de classes sous le contrôle des enseignants, qui doivent également tenir chacun, une fiche de présence des étudiants pour sa matière ;
- les fiches de présences des étudiants doivent être transmises quotidiennement au bureau de la Scolarité par les Délégués de classes ;
- l'usage des téléphones et écouteurs est proscrit pendant les **heures de cours, même à l'extérieur des salles de classe** ;
- les étudiants ne doivent pas trainer à l'extérieur des salles de classe pendant les heures de cours ;
- les tenues vestimentaires indécentes, jupe ou robe trop courte ou moulante, démembrés, tenue ventre ou dos dehors, les pantalons taille basse, les jeans déchirés ou multicolores, les casquettes, les chapeaux à large bord, les cheveux et barbe ébouriffés, les cheveux artificiels, les cheveux de couleurs, les coiffures et chaussures extravagantes, les faux cils et ongles sont proscrits ;
- La cigarette, les boissons alcoolisées, les armes, l'ivresse et les jeux de hasard sont proscrits ;
- tous les étudiants de la formation classique et du cycle Master doivent obligatoirement assister à la cérémonie de levée des couleurs chaque lundi à **7h 15mn** précises. Le port de tous types de jeans, de T-shirts et de polos est interdit ;
- la fermeture du portail à **7h 15mn** chaque lundi et les autres jours à **07h 45mn** pour le cycle Licence et **08h 15mn** pour le cycle Master.

Par ailleurs, sous réserve de la traduction des étudiants absenteïstes au Conseil de Discipline, **aucun étudiant ne sera autorisé à participer aux évaluations de contrôles continus, travaux pratiques et d'examens semestriels d'une matière, s'il ne totalise pas un quota d'au moins 75% de participation aux enseignements de cette matière.**

Le Directeur Adjoint chargé des Etudes, les Chefs de Divisions, le Chef de Service de la Scolarité, les Chefs d'Unités de Coordination des Activités Départementales et les Enseignants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions de la présente note de service.

Ampliements :

- DA/SUP'PTIC
- Chefs Divisions
- SSS/UCAD
- Délégués de classes
- Affichage/Chrono.



LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TIC
THE DIRECTOR OF THE NATIONAL ADVANCED SCHOOL
OF POSTS, TELECOMMUNICATIONS AND ICT
Félix Watching
Telecommunications Engineer